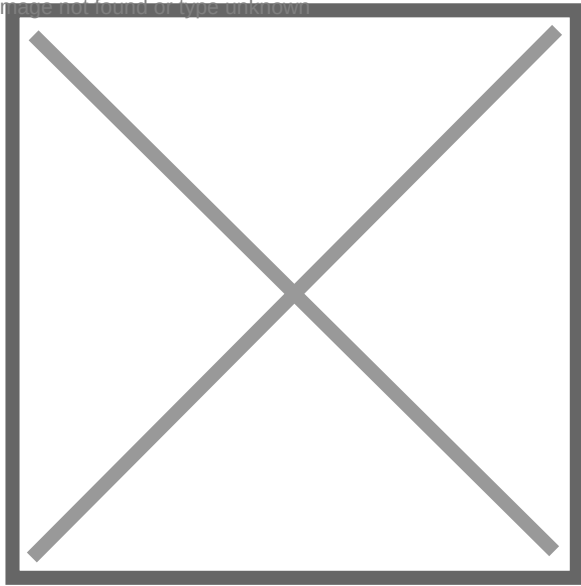


Image not found or type unknown



Étranger conjoint français

Par **jeziri**, le **25/07/2010** à **19:57**

Bonjour,

Je suis étrangère, entrée en France avec un visa, depuis je me suis mariée avec un français et après 6 mois de vie commune, nous sommes partis à la préfecture pour faire une demande de visa long séjour conjoint français. Nous avons obtenu un RDV qui est pour le 6 octobre et la personne nous a remis le dossier à remplir ainsi qu'une feuille qui atteste que nous avons RDV le 6 octobre afin de déposer le dossier. Je souhaiterais savoir si ce document fait guise de justificatif en cas de contrôle?

Merci à tous ceux qui pourront m'aider.

Très cordialement.

Par **cubaem**, le **26/07/2010** à **13:41**

bonjour, est ce que votre visa était valable pendant les 6 mois de vie commune ? votre réponse m'intéresse énormément. je vais être dans la même situation. merci

Par **camelia**, le **26/07/2010** à **20:08**

bonjour

je ne pense pas que ce document soit valable lors d'un contrôle car il dit seulement que vous avez un rendez-vous et non que vous avez le droit de séjourner sur le territoire français. il vous aurait fallu un récépissé pour circuler.

en attendant votre rendez vous essayer de vous faire discret, cependant pas rester enfermer
cher sois. en general un couple main dans la main a moin de chanc de se faire controler
qu'un groupe de jeune par exemple.
biensur eviter les endroit ou on demande une piece d'identité ;)
bon courage pour la suite

Par **jeziri**, le **27/07/2010** à **11:05**

@Camelia: merci pour ta réponse. Cela fait 7 mois que je suis en situation irrégulière et dieu
merci je n'ai pas été sujette à un contrôle.

@Cubaem: pendant ces 6 mois de vie commune, j'étais en situation irrégulière.

Selon la loi, si tu as contracté un mariage avec un conjoint français et que tu es entrée en
France en situation régulière (c'est à dire avec un visa), tu peux après 6 mois de vie
commune (avant ou après le mariage, peu importe, le tout est d'avoir des justificatifs au deux
nom depuis 6 mois), demander au près de la préfecture un visa long séjour.

Moi, je me suis présentée à la préfecture après 6 mois de vie commune avec 6 quittances de
loyer à mon nom et celui de mon conjoint et j'ai obtenu un RDV pour déposer le dossier de
demande de visa long séjour.

N'hésite pas si tu as d'autres questions.